

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Présents : Emilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Benjamin HERVE, Guibert MONGIS, Laurent PAIRASTRE, Stéphane LABIT, Nathalie ROUQUET, Bruno RENVOISE, Pascale RIBES, Céline VANNIER.

Excusé : Landry Bossa arrivera en retard

Madame Dominique LEVRAT a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- I – VALIDATION DES COMPTES-RENDUS DU 5 OCTOBRE ET DU 2 NOVEMBRE 2020**
- II – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLU, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
- III – CONVENTION ADS-PAYS SUD TOULOUSAIN**
- IV – MODIFICATION DU RIFSEEP**
- V – MODIFICATION DES AVANTAGES AUX BÉNÉFICIAIRES DES AGENTS**
- VI – CENTRE BOURG – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE**
- VII – SERVITUDE ÉNEDIS RUE DE LA PLAINE**
- VIII – BILAN PROJET CONSTRUCTION ROUTE DE SAVERDUN**
- IX – ACQUISITION TERRAIN ROUTE D'AUTERIVE**
- X – RÉGULARISATION TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ CHEMIN DE LA BOURDETTE**
- XI – BILAN COMMERCE ET ÉVOLUTION : LES DOUCEURS DE CAUJAC**
- XII – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE : PLANNING ET VALIDATION TECHNIQUE**
- XIII – SCHÉMA D'OPTIMISATION DE COLLECTE ET TOEMI ORDURES MÉNAGÈRES**
- XIV – PROPOSITION COMMERCIALE COPIEUR**
- XV – ÉTUDE ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET FINANCIÈRES**
- XVI – MISE A JOUR DES TARIFS DU CIMETIÈRE ET MODIFICATIONS DU REGLÈMENT**
- XVII – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR**
- XVIII – RENOUELEMENT DES LIGNES DE TRANSPORTS SCOLAIRES**
- IXX – SÉCURITÉ INCENDIE SALLE DES FÊTES**
- XX – MÉDAILLE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE**
- XXI – INSTALLATION COMMERCE AMBULANT**
- XXII – QUESTIONS DIVERSES**

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

I – VALIDATION DES COMPTES-RENDUS DU 5 OCTOBRE ET DU 2 NOVEMBRE 2020

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de valider les comptes-rendus du 5 octobre et du 2 novembre 2020.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents, les comptes-rendus du 5 octobre et du 2 novembre 2020.

II – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLU, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal, la modification du calendrier de transfert de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté des communes, prévu normalement pour la fin de l'année. Une délibération sera à refaire entre le mois d'avril et le mois de juin 2021.

III – CONVENTION ADS - PAYS SUD TOULOUSAIN

Mme le Maire avise les membres du Conseil Municipal, que la convention concernant l'application du droit des sols prend fin le 31 décembre 2020.

Mme le Maire propose de voter le renouvellement de la convention ADS-Pays Sud Toulousain, pour un an.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, pour le renouvellement de la convention ADS - Pays Sud Toulousain.

IV – MODIFICATION DU RIFSEEP

Mme le Maire explique les modalités du RIFSEEP.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal de supprimer de la clause qui n'attribue pas de prime aux CDD de 6 mois, afin de garantir une égalité de traitement et d'encourager l'engagement des nouveaux. La délibération sera transmise au Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, la suppression de cette clause.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Arrivée de Mr Landry BOSSA

V – MODIFICATION DES AVANTAGES AUX BÉNÉFICES DES AGENTS

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de mettre fin au CNAS qui était peu utilisé par les agents et propose de le remplacer par des chèques cadeaux, d'en définir le montant et de savoir combien de fois par an, ils seront délivrés.

Les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, pour la fin de l'adhésion au CNAS, et de la remplacer par un carnet de chèques cadeaux d'un montant de 150 €, qui sera donné avec une présence minimale de 3 mois au moment de l'attribution en une seule fois, au mois de décembre. Mise en place à partir du mois de décembre 2021.

VI – CENTRE BOURG – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de faire appel à l'accompagnement du Département de la Haute Garonne et du CAUE, afin d'élaborer un projet de revitalisation de bourg centre pour l'aménagement de la Place de la Mairie.

Les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords afin de solliciter cet appui et autorise Mme le Maire à lancer une procédure.

VII – SERVITUDE ÉNEDIS RUE DE LA PLAINE

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation de signer une servitude avec la société ENEDIS, pour enterrer les réseaux électriques Route de Saverdun. Une tranchée sera réalisée dans le lotissement du Moussou, à partir du transformateur jusqu'à la Route de Saverdun.

Les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords, pour la signature d'une servitude avec la société ENEDIS au lieu-dit La Plaine.

VIII – BILAN PROJET CONSTRUCTION ROUTE DE SAVERDUN

Le Maire avise les membres du Conseil Municipal, sur le bilan du projet de construction de la Route de Saverdun.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Une réunion s'est tenue avec Mme le Sous-Préfet, puis une réunion le 9 novembre 2020 avec la SYMAR, la société SA HLM Les Chalets, Mr MAROCCO, Mr SAINT-AUBIN et les Services de la DDT de Haute Garonne s'est tenue à Caujac. LE SYMAR a en effet informé la commune d'un risque d'inondations suite à la modélisation des évènements de juillet 2018. La commune a informé M. Marocco et la SA HLM les Chalets de la connaissance de ce risque. Chacune des parties doit pousser plus loin la réflexion, les services de la DDT doivent faire une réunion avec la SYMAR afin d'établir un avis. La Commune de Caujac attend un retour pour informer le titulaire du permis de construire et celui du permis d'aménager.

IX – ACQUISITION TERRAIN ROUTE D'AUTERIVE

La commune avait pour projet l'acquisition d'un terrain Route d'Auterive. Il s'agit de parcelles situées autour d'autres parcelles appartenant à la commune. Cette dernière pourrait ainsi avoir une réserve foncière afin de construire de nouveaux logements, ultérieurement.

Pour rappel, il s'agit des parcelles A152/153 en partie et de la parcelle 759 en partie. Le prix fixé était de 40€ le m², concerne une surface de 1800 m² soit 72 000€, en sus les frais de notaire. La commune a déjà validé le bornage pour 1 800€ TTC avec la société VALORIS, en 2019. Une subvention au CD 31 pour 28 800€ est validée. Un contrat de prêt a déjà été établi pour 60 000€ au taux de 1,2% fixe sur 10 ans avec le Crédit Agricole.

Les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords pour l'achat du terrain Route d'Auterive et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

X – RÉGULARISATION TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ CHEMIN DE LA BOURDETTE

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Chemin de la Bourdette appartient aux riverains de chaque côté de la voie. Elle propose de contacter les propriétaires du Chemin de la Bourdette afin de négocier avec eux une rétrocession à la Commune pour régulariser la situation.

La commune doit réaliser un bornage et un alignement de voie, afin d'obtenir une rétrocession par les riverains concernés, si accord. Les frais seront à la charge de la commune.

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords pour contacter les propriétaires, nommer un géomètre et signer un acte notarié pour régulariser la situation.

XI – BILAN COMMERCE ET ÉVOLUTION : LES DOUCEURS DE CAUJAC

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le commerce « Les Douceurs de CAUJAC », a fermé ses portes le dimanche 29 novembre 2020. Nous attendons la date de libération des lieux.

Mme le Maire a déjà été contactée par une personne intéressée pour la reprise du commerce. La commune est contrainte d'attendre la fin de la procédure.

XII – RÉNOVATION DE L'ÉGLISE : PLANNING ET VALIDATION TECHNIQUE

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les travaux de rénovation de l'Eglise commenceront la semaine prochaine, soit à partir du 14 décembre 2020.

- L'Eglise sera vidée de son mobilier, le samedi 12 décembre 2020.
- Piquage des murs sur 2 mètres de hauteur, installation de 2 boîtiers pour l'humidité des murs extérieurs, et pose de drains à partir du 14 décembre 2020.
- Les vitraux seront enlevés de l'Eglise le 7 et 8 janvier 2021.
- La toiture sera refaite entièrement au mois de mars 2021.

Suivi par les travaux d'électricité, de la réparation des murs intérieurs et de la peinture.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de voter pour le choix des tuiles de l'Eglise : la possibilité de passer en tuiles DC 12 cathédrale (plus solides) ou de rester en tuiles canal (les neuves seront dessous, les vieilles dessus et plus fragiles).

Les membres du Conseil Municipal ont voté pour les tuiles DC12 cathédrale, 11 membres ont voté pour, 3 membres ont voté contre et 1 abstention.

XIII – SCHÉMA D'OPTIMISATION DE COLLECTE ET TOEMI ORDURES MÉNAGÈRES

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la commune sera une des communes pilotes pour l'optimisation de collecte, à partir du premier trimestre 2021.

Une explication sera donnée à chaque citoyen. La commune basculera en PAV (point d'apport volontaire) et PAP (porte à porte) selon un schéma.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

La TOEMI correspond à la redevance incitative des déchets. Les débats, en CCBA, ne sont pas encore établis pour donner une orientation définitive sur le niveau d'imposition qui se fera en 2022. CAUJAC défend la mise en place de taux différenciés pour ceux en PAV et ceux en PAP.

La CCBA propose de prendre en charge l'installation (génie civil et containers) des PAV aériens + un PAV enterré 2 flux OM (Ordures Ménagères) + jaune (Produits Recyclés Ménagers) par commune. Si la commune souhaite enterrer un PAV 2 flux supplémentaire, la différence entre un aérien et un enterré sera à la charge de la commune.

La commune réfléchit sur la possibilité de mettre un deuxième PAV enterré, mais nous devons attendre le choix définitif sur ce projet au niveau de la CCBA

Une délibération sera prise plus tard si nous réalisons un deuxième PAV enterré.

XIV – PROPOSITION COMMERCIALE COPIEUR

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la proposition commerciale de renouveler notre copieur IXEO en location pour 5 ans. Le loyer de ce matériel est proposé à 414€ par trimestre et le coût sera de 0.005€ pour une copie en noir et blanc et 0.05€ pour une copie en couleur. Aujourd'hui, nous avons un loyer de 427€ par trimestre et le coût est de 0.006€ pour une copie en noir et blanc et 0.06€ pour une copie en couleur, soit une économie de 1 333.50€ en 5 ans.

La société IXEO nous fait une proposition pour la sauvegarde de nos données, pour un montant de 253€ par trimestre pour 250MO + 190€ à l'installation + 5€ de frais de facturation + 90€ de frais de Hotline par heure, sur un engagement de 5ans.

La commune attend la proposition commerciale d'AXIDOC.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de reporter cette question à plus tard afin d'avoir d'autres propositions pour comparer.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

XV – ÉTUDE ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET FINANCIÈRES

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de l'étude faite sur la commune pour l'éclairage public.

Le SDEHG renouvelle le financement à hauteur de 80 % à 90 % pour l'effacement des réseaux et à 80 % pour l'éclairage public. Mme LACRAMPETTE a fait une étude des principaux points lumineux de la commune :

- Il y a actuellement 196 points lumineux et 14 coffrets de commandes.
- 180 points sont équipés de sources jaunes sodium haute pression (routier, résidentiel)
- 8 points sont équipés de sources blanches Cosmowhite (routier)
- 8 points sont équipés de sources blanches iodures métallique (projecteurs stade).
- Il n'y a aucun luminaire LED actuellement (hors projet d'effacement de réseaux en cours)
- seulement 5 coffrets de commandes sont équipés d'une horloge astronomique

(L'horloge astronomique, contrairement aux photopiles ou photorésistances, permet un gain d'économie de 5 % en régulant l'éclairage sur les abaques météorologiques. Lorsque toutes les commandes d'éclairage sont équipées, cela permet d'harmoniser l'allumage et l'extinction, en les réglant sur le même horaire)

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, d'envisager de faire une demande plus précise de diagnostic et d'inscrire une première tranche au Budget Primitif de 2021 dans l'optique de réaliser des économies d'énergies le remplacement des 130 luminaires routiers. Ce qui représente environ 90 000€ HT. A ce jour, la participation financière du SDEHG est de 80 %, ce qui générerait une participation communale de 25 000 € HT (avec 10% de marge pour les aléas travaux)

Les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords pour une demande plus précise de diagnostic et l'inscription au Budget Primitif 2021.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

XVI – MISE A JOUR DES TARIFS DU CIMETIÈRE ET MODIFICATIONS DU REGLÈMENT

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de voter les nouveaux tarifs du cimetière à mettre en place et de modifier le règlement :

- Columbarium 2 urnes pour 15 ans ou 30 ans : tarif proposé 150€ pour 15 ans et 270€ pour 30 ans
- Columbarium 4 urnes pour 15 ans ou 30 ans : tarif proposé 250€ pour 15 ans et 450€ pour 30 ans
- Cavurne 4 urnes pour 15 ans ou 30 ans : tarif proposé 250€ pour 15 ans et 450€ pour 30 ans
- Caveaux, Pierres Tombales et Tombes pour 15 ans ou 30 ans : tarif proposé 30€ le m² pour 15 ans et 50€ le m² pour 30 ans

et d'enlever la répartition du prix entre la commune et le CCAS, soit 100% sur la commune au lieu de 2/3 sur la commune et 1/3 au CCAS.

Les durées de 100 ans et perpétuité ne peuvent plus être mentionnées dans le règlement, seules les durées de 15 ans, de 30 ans et de 50 ans pour les caveaux, pierres tombales et tombes existent.

Les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, le changement de prix des concessions et les modifications du règlement.

XVII – TRAVAUX D'AMÈNAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de choisir entre 2 devis pour les travaux d'aménagement du Jardin du Souvenir (bordures en béton et cailloux 6/10 de couleur blanc ou ocre) : Entreprise CESSSES TP pour 1 319.76€ TTC et Entreprise OCKHAM pour 2 706€ TTC ou en régie.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité pour l'Entreprise CESSSES TP.

XVIII – RENOUVELLEMENT DES LIGNES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, pour le renouvellement des lignes de transport scolaire, suite à un courrier reçu du CD31. N'ayant pas reçu de demande de modification de la part des habitants en mairie, Mme le Maire propose de laisser les lignes identiques. Il n'y a pas de modification du rythme scolaire, donc pas besoin de transport le mercredi.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Un membre du Conseil Municipal avise la commune du danger pour l'arrêt du Relais, pas de sécurité pour les enfants. Mme le Maire avisera le CD31.

IXX – SÉCURITÉ INCENDIE SALLE DES FÊTES

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la sécurité incendie de la Salle des Fêtes présente un défaut et nous demande de voter le devis proposé par l'Entreprise PVI.

Lors de la visite de contrôle de l'entreprise PVI a constaté un défaut de sécurité au niveau de l'alarme incendie. L'entreprise PVI propose un devis de 1 147.68€ TTC pour l'installation d'un nouveau système d'alarme dans les combles de la Salle des Fêtes.

Les membres de Conseil Municipal votent le devis de l'Entreprise PVI, 14 membres ont voté pour et une abstention.

XX – MÉDAILLE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, d'une note envoyée par la préfecture de la Haute-Garonne, afin de recenser les nominations à la médaille de la sécurité intérieure. Personne sur la commune.

XXI – INSTALLATION COMMERCE AMBULANT

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que Mme SAEZ Delphine sollicite la commune, pour l'installation de son commerce itinérant de rôtisseur traiteur, le mercredi après-midi (Besoin d'un branchement électrique). Elle propose des volailles crues ou rôties, de la charcuterie, des plateaux de fromage, des plats cuisinés, ... dans son camion.

Les membres du Conseil Municipal votent oui, à l'unanimité.

XXII – QUESTIONS DIVERSES

- Sollicitation des administrés :

Fourniture de raticide par la commune : La commune n'a plus le droit de fournir aux particuliers des produits professionnels.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Mise en place d'un distributeur à pains : Nous ne souhaitons pas mettre de machine en place, les personnes qui auraient besoin d'un service de livraison de pain peuvent se rapprocher de la boulangerie qui livre déjà sur la commune.

- **Recrudescence des chats errants** : La commune va faire appel à la société qui capture les animaux errants ou perdus.
- **Chiens vagabonds** : La commune rappelle aux propriétaires de chiens, de ne pas les laisser divaguer sur la commune, sans surveillance.
- **Repas des aînés** : Vu les circonstances actuelles, le repas des aînés n'aura pas lieu. La commune réfléchit à une autre solution.
- **Vœux de la municipalité** : Pour le moment, aucune date n'a été arrêtée, vu les circonstances actuelles. La commune avisera les citoyens, ultérieurement, si une date est décidée.
- **Acquisition d'un four, pour le logement du 2 rue du buis** : Les membres du Conseil Municipal donnent leurs accords, pour l'acquisition d'un four, à l'unanimité.

